

# Règlement intérieur de l'association Gulliver

Version : 2.0.1

Le présent document est le règlement intérieur de l'association Gulliver (Groupe des Utilisateurs de Linux et des Logiciels libres d'Ille et Vilaine et des Environs de Rennes), élaboré et adopté par le Conseil d'Administration, conformément aux articles 11 et 15 des statuts de l'association. Selon l'article 5 de ces statuts : « Tout membre s'engage à respecter dans leur intégralité les présents statuts ainsi que le règlement intérieur ».

Ce règlement permet de préciser divers points non prévus ou définis dans les statuts :

1. Le siège social de l'association
2. Le montant de la cotisation pour l'année en cours
3. Les actions menées dans le cadre de l'association
4. Le site internet de l'association
5. Les listes de diffusion
6. Les ateliers
7. Le téléphone portable

## 1 Le siège social de l'association

Le siège social de l'association est fixé au domicile de son président. L'adresse pour l'année 2002-2003 est :

Association Gulliver  
Chez Alan Le Corre  
App<sup>t</sup> 150  
266 rue de Fougères  
35700 RENNES

## 2 Le montant de la cotisation pour l'année en cours

Le montant de la cotisation pour l'année associative en cours est :

	10 €	(membre adhérent)
	30 €	(membre bienfaiteur)
somme libre à minima de 30 €		(membre bienfaiteur)
	100 €	(personne morale)
somme libre à minima de 100 €		(personne morale bienfaitrice)

Les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre de ASSOCIATION GULLIVER. Un reçu peut être fourni sur demande.

L'année associative est comptée d'une Assemblée Générale ordinaire à l'autre.

## 3 Les actions menées dans le cadre de l'association

L'Association encourage ses adhérents à mener individuellement ou en groupe des actions remplissant les objectifs de l'association. Cependant, afin de contrôler que ces actions sont effectivement conformes aux objectifs, il est rappelé que :

- aucune action qui n’a été préalablement validée par le Conseil d’Administration ou le Bureau ne peut être effectuée au nom de l’association ;
- aucune personne non membre ne peut prétendre mener des actions dans le cadre de l’association.

## 4 Le site internet de l’association

Le site internet [www.gulliver.eu.org](http://www.gulliver.eu.org) est gracieusement hébergé par [www.linux-france.org](http://www.linux-france.org).

Les administrateurs du site sont :

- Gilles Lamiral <[gilles.lamiral@free.fr](mailto:gilles.lamiral@free.fr)>
- Sebastien Tanguy <[seb@death-gate.fr.eu.org](mailto:seb@death-gate.fr.eu.org)>

Un comité éditorial, validé par le Conseil d’Administration, autorise ou non la publication d’informations sur le site Internet. Les décisions du comité éditorial sont prises à la majorité.

Le président, et lui seul, bénéficie d’un droit de veto total sur tout document publié sur le site en raison de sa responsabilité pénale.

## 5 Les listes de diffusion

Des listes de diffusion (mailing lists) sont accessibles par l’internet. Canal de communication principal de l’association, ces listes sont sous des régimes différents selon leur fonction.

*Note* : des informations complémentaires et les modalités d’inscription sont à disposition sur le site internet [www.gulliver.eu.org](http://www.gulliver.eu.org).

### 5.1 [gulliver-annonces@listes.gulliver.eu.org](mailto:gulliver-annonces@listes.gulliver.eu.org)

Cette liste, ouverte à tous, diffuse des messages importants provenant du bureau et ayant trait à la vie associative. N’oubliez pas de vous y abonner.

### 5.2 [gulliver@listes.gulliver.eu.org](mailto:gulliver@listes.gulliver.eu.org)

Cette liste, ouverte à tous, est mise à disposition de l’association dans le cadre de ses travaux, à savoir :

- organisation de l’association.
- discussions sur des sujets relatifs aux logiciels libres.

Aucun autre sujet de discussion ne saurait y être traité.

### 5.3 [gulliver-ca@listes.gulliver.eu.org](mailto:gulliver-ca@listes.gulliver.eu.org)

Cette liste est réservée aux membres du Conseil d’Administration.

### 5.4 [gulliver-ce@listes.gulliver.eu.org](mailto:gulliver-ce@listes.gulliver.eu.org)

Cette liste est réservée aux membres du comité éditorial. Ses archives sont fermées et ne sont accessibles qu’aux membres du Bureau et du Conseil d’Administration.

## 6 Les ateliers

Les ateliers, disponibles pour les adhérents, correspondent à des activités internes ou externes proposés par l’association.

## **7 Le téléphone portable**

Un téléphone portable est acheté par l'association pour la doter d'un numéro de téléphone fixe. Il ne doit pas être utilisé par les membres de l'association, sauf à titre exceptionnel dûment justifié auprès du Conseil d'Administration.

Adopté par le Conseil d'Administration le 19 novembre 2002, conformément à l'article 15 des statuts de l'association.

Le président